

JOURNAUX DE PARIS JUSQU'AU 12 NOV.

Saint-François de Sales est une des gloires des temps modernes. Le littérateur place ses ouvrages sur la même ligne que ceux de Montaigne; l'homme religieux les place bien au-dessus. A l'aimable naïveté du premier, se trouve jointe une sagesse qui ne peut découler que de la source d'où découlaient celle des pères de l'église. Toute formule d'éloge est épuisée pour des livres tels que l'Introduction à la vie dévote, le traité de l'Amour de Dieu, et les lettres familières où ce saint évêque donnait des conseils pour tous les états de la vie, et des consolations pour toutes les peines. Cependant François de Sales légua au monde un livre bien supérieur à ceux-là, ce furent ses vertus. Cet homme admirable ne semblait né que pour contraindre la religion est si simple quand elle est comprise, combien elle rend facile les devoirs austères qu'elle prescrit. L'église le regardait comme une image des apôtres, les gens du siècle comme un Mentor plein de candeur, et son sourire, le calme de ses traits étaient doux, que, malgré l'éminente sainteté de sa vie, personne n'eût désespéré de l'imiter.

Il eut plusieurs historiens. Parmi ceux-ci Marsollier obtint une réputation qui s'est maintenue jusqu'à nos jours. Quel que soit notre respect pour un ouvrage plusieurs fois réimprimé et revêtu d'approbations imposantes, nous avouons que Marsollier n'a jamais répondu à l'idée que nous nous étions faite d'un historien de François de Sales. Il ne sait point mettre en relief le délicieux caractère de son héros. Il n'entre jamais dans son cœur, et l'homme le plus sensible peut-être qui exista, il nous les actes envers Dieu ou le prochain avaient l'amour pour racine, n'est sous sa plume qu'un homme froid et vertueux par système. Joignons à ces défauts celui d'un style qui n'est pas un style, une marche souvent, presque toujours lourde, et nous jugerons si nous devons applaudir aux efforts que l'on vient de faire pour nous montrer François de Sales sous un plus favorable ou plutôt sous son véritable jour.

M. Loyal d'Amboise, dans un premier ouvrage, le Prêtre, nous a peint le ministre des autels tel qu'il est dans l'Evangile, et tel qu'il est souvent autour de nous. Le livre annonçait au public de belles promesses, M. Loyal d'Amboise les a tenues. On voit qu'il a sagement médité les défauts que tout littérateur exercé aurait droit de reprocher à Marsollier. Il est réellement difficile de trouver une lecture plus attachante que ce nouvel ouvrage.

L'auteur a su tirer un riche parti de deux drames qui ne demandaient, pour être d'un intérêt immense, qu'une main habile et exercée. Nous voulons dire la mission de Chablais et la fondation de la visitation. Le livre où François de Sales est dépeint avec ces affections tendres qu'il trouvait tant de joie à sacrifier au pied de la croix, est d'une mélancolie qui va au cœur. Dans le quatrième, est montré comme évêque, et l'on croit voir revivre un Augustin ou un Athanase. M. Loyal d'Amboise a donné une grande preuve de goût en parant son histoire de tout événement qui peut sembler fade au lecteur.

Le temps, qui donne sa place à chaque chose, fera plus que nos éloges pour les destinées de ce livre, nous félicitons l'auteur d'avoir dédié son ouvrage au prélat de France, qui nous retrace peut-être le mieux les vertus de son héros, et qui paraît si grand à tous les yeux, depuis qu'il est monté sur le piédestal de la persécution. Rendons hommage, en même temps, au libraire infatigable qui, tandis que tant de productions immorales ou impies inondent le monde, songe à consoler les cœurs qui en gémissent. M. Blaise a publié de nouveaux les œuvres complètes de l'évêque de Genève, et il s'aperçoit par la faveur dont on entoure sa publication que tout levain de foi n'est pas mort en France.

Cette nouvelle vie se vend à part, et nous l'annonçons, avec soin pour qu'on ne pense pas qu'elle est destinée seulement aux souscripteurs des œuvres complètes. Le format, la beauté du volume, le portrait qui l'orne, tout contribuera à son succès, et nous ne doutons pas que la deuxième édition ne suive dans peu la première, quoique le nombre des exemplaires de celle-ci soit assez considérable.

Paris, 8 nov.—On nous écrit de Rome et de Milan que l'acte de confédération des puissances italiennes est définitivement signé. Le Cardinal-Prince Odescalchi doit être en route pour Modène, avec les pleins-pouvoirs du Saint-Père, afin d'y régler, de concert avec les autorités autrichiennes, toutes les choses de détail qui n'ont pas été spécifiées dans le corps du traité.

L'empereur d'Autriche est directeur de la Confédération, l'on espère qu'il ne prendra pas le titre de protecteur, par égard pour la prééminence nominale du saint-père. Le Pape s'engage à tenir 25 mille hommes sous les armes, savoir, 5 mille hommes de troupes régulières et soldées, et le reste en milices mobiles. On ajoute que Naples devra maintenir son armée sur le pied de 17 mille hommes, et le gouvernement sarde sur le pied de 20 mille, en y comprenant de trois à quatre mille hommes de milices bien équipées.

On dit également que les contingents des princes autrichiens possessionnés en Italie seront fournis et soldés par l'Autriche, et que la seule dépense qui doit rester à la charge du grand-duc de Toscane, du duc de Modène et de la duchesse de Parme, sera celle de la nourriture des troupes impériales qui doivent tenir garnison dans leurs états. Il paraît que c'est à Modène que les plénipotentiaires des puissances confédérées doivent se réunir et sejourner. Le gouvernement français ne peut guère espérer de faire recevoir un envoyé de Louis-Philippe dans la capitale de l'archiduc François, duc de Modène.

—MM. les évêques élus d'Ajaccio, de Montauban et de Marbes ont prêté serment vendredi dernier. Autrefois, cette cérémonie avait lieu à la chapelle, pendant la messe; maintenant elle n'a plus de caractère religieux, elle se passe dans un salon du château, au milieu du bruit, des allées et des causeries de personnes présentes. Ces circonstances ne contribuent pas à rendre la cérémonie digne et imposante.

(Ami de la Religion.)

Paris, 7 novembre.

La revue de la troupe de ligne a eu lieu aujourd'hui au Champ-de-Mars comme on l'avait annoncé. Le public ne s'y est pas porté.

Le cortège est rentré aux Tuileries à trois heures et demie, au milieu du silence le plus profond, et cependant le beau temps avait attiré beaucoup de monde sur la terrasse du bord de l'eau.

Louis-Philippe et Léopold faisaient des avances très marquées aux personnes qui se trouvaient sur leur passage, mais ces avances ont été complètement inutiles. Nous pouvons affirmer, sans crainte d'être démenti, qu'au voisinage du château, où la foule était pressée, pas un cri de vive le Roi n'a été proféré.

La tenue des troupes était magnifique; elles ont marché et défilé avec beaucoup d'ordre; les consignes ont été scrupuleusement observées, et chaque peloton s'est montré fidèle en passant devant les deux rois et quand les deux rois ont passé devant les lignes.

La force de chaque régiment d'infanterie peut être évaluée à 1,500 hommes; celles des régiments de cavalerie à 500, ce qui composait, avec l'artillerie et les sapeurs, un beau corps d'armée de 17 à 18 mille hommes, qui a mis une heure quarante minutes à défilé, en y comprenant le temps, un peu long, employé au cérémonial de la remise d'une décoration à un soldat, par Louis-Philippe, et à quelques compliments, appuyés de serremens de mains et de saluts gracieux. Les terrasses du Champ-de-Mars étaient vides et désertées. (Gaz. de France.)

Paris, 2 novembre.—M. le vicomte de Larocheoucault a comparu aujourd'hui devant le juge d'instruction pour la relation du voyage qu'il a fait à Baschtierad, inséré dans la Gazette du 4 octobre.

Le touchant récit de M. de Larocheoucault, hommage rendu au malheur par la fidélité, est qualifié par le ministère public d'attaque contre les droits du roi Louis-Philippe. La Gazette de France, qui l'a publié, est aussi poursuivie pour le même délit.

—Le bulletin des ordonnances publié aujourd'hui est particulièrement consacré à la publication d'ordonnances portant pensions à des vainqueurs de la Bastille, à des gardes nationaux blessés en juin, ou aux veuves et enfans des gardes nationaux tués dans ces journées. Les pensions accordées aux gardes nationaux sont de 400 à 1,000 fr., aux veuves 500 fr., aux enfans 250 fr.

—Lord William Russell, ambassadeur anglais à Lisbonne, a été nommé ministre à Stuttgart.

—Le Moniteur Algérien du 7 octobre publie un ordre du jour du général Voirol, pour faire connaître le résultat de l'expédition dirigée contre les Adjoutes.

«La division s'est répandue dans la plaine, et a incendié jusqu'au dernier vestige toutes les huttes et toutes les récoltes qu'elle a rencontrées. Ce terrible châtiement, qui prive les Adjoutes d'asile et de ressources pour cet hiver, fera sentir aux gens de cette tribu, qui se croyaient en sûreté derrière leurs marais, que nous pourrions désormais les atteindre, et qu'ils n'échapperont plus à notre juste vengeance.»

—On lit dans l'Eclair de Toulon du 20 octobre :

Les bricks l'Action et le bateau à vapeur le Crocodile ont été expédiés de notre port pour croiser et surveiller le Carlo-Alberto, et l'empêcher d'aborder soit à Marseille, soit sur tout autre point des côtes de France. Les capitaines de ces deux bâtimens ont l'ordre formel de couler bas le Carlo-Alberto, s'il refusait de se soumettre aux injonctions de l'autorité française ou s'il tentait d'aborder de force.

P. S.—Nous apprenons, par des lettres arrivées à l'instant d'Italie, que le roi de Sardaigne a fait défense au Carlo-Alberto de quitter la côte d'Italie, et que ses papiers de bord lui ont même été retirés.

—Le rôle des assises pour la première quinzaine de novembre est très chargé d'affaires politiques. Le mardi 5 comparait devant la cour, sans jury, le National, pour infraction à l'arrêt qui lui interdit le compte rendu des débats judiciaires. Jeudi 7, la Gazette, le Rénovateur et la Tribune. Vendredi 8, Leroy, Prud'homme et Lefèvre, cris prétendus séditieux du 28 juillet. Mardi 12, Havard et Aufray, provocation au changement du gouvernement, même jour, la Tribune, le Rénovateur, la Quotidienne. Jeudi 14, Raspail, exaltation à la haine et au mépris du gouvernement. A part les affaires politiques, on jugera en outre, entre autres causes, Margon, pour vol à main armée sur la grande route, le 15 novembre.

Paris, 3 nov.—On nous remet sur la position de Santarem une notice ayant de l'intérêt par son actualité.

Un homme du métier, le lieutenant général Pelet, premier aide de camp du maréchal Masséna, a écrit les campagnes du Portugal sous l'empire. Ces relations ont été insérées, à leur date, dans le recueil des victoires et conquêtes des Français, tome xx, page 105, on lit sur Santarem :

La nouvelle position que le maréchal Masséna avait choisie en avant de Santarem était très-avantageuse. Elle présentait à l'ennemi un double rideau loisé assez étendu, facile à défendre, et qui fut promptement fortifié par des abatis d'arbres entiers. La droite était couverte par le Monte-Junto, montagne impraticable, et la gauche était appuyée au Tage. Dans le cas où l'ennemi aurait cherché à tourner cette position, il eût été facile de profiter de son mouvement pour marcher rapidement sur Lisbonne, qui se fût trouvée alors entièrement à découvert.

Le 19 novembre, l'armée combinée sortit de ses lignes et s'avança en colonnes d'attaque sur Santarem. Cette ville est située sur la crête d'une chaîne des montagnes élevées et presque perpendiculaires, précédée d'une autre chaîne de collines un peu plus basses, sur lesquelles s'étendait la première ligne de l'armée française. Au pied de ces hauteurs coulent le Rio-Mayor et le Tage. Les anglais avaient à traverser un large espace de terrain marécageux, sur deux chaussées qui, ainsi que le pont, étaient dominées par l'artillerie française. Il n'y avait d'autre voie pour déboucher sur Santarem, qu'un pont de plus de quatre cents toises de long, sur lequel le deuxième corps avait placé son poste avancé. Il fallait, après avoir franchi ce pont, pour arriver à la ville, s'avancer l'espace de mille toises par une route encaissée entre deux montagnes boisées. Le général Raynier avait établi son corps d'armée sur ces deux montagnes, et disposé son artillerie de manière à enfilér le pont et la route par laquelle l'ennemi aurait pu essayer de déboucher.

Cette citation suffit pour faire apprécier la position de Santarem. Si l'on considère que le général Pelet (pages 99 à 104 du même volume) reproche, non pas sans raison, au maréchal Masséna, comme une faute grave, d'avoir cherché pendant près de six semaines, à bloquer dans ses lignes en avant de Lisbonne, l'armée anglaise, maîtresse du Tage et approvisionnée par la mer, on verra que les généraux de don Miguel ont agi militairement et judicieusement en lui conseillant de lever le blocus imparfait de Lisbonne, pour aller occuper la position de Santarem. On peut même conjecturer que c'était l'avis du maréchal de Bourmont, et que le dissentiment qui s'est élevé contre lui et don Miguel n'a pas eu d'autre cause.

Londres, 6 novembre.

Les associations pour l'abolition des taxes continuent en Angleterre. Dans la dernière qui a eu lieu dans Cockspur Street, on a résolu d'ouvrir des souscriptions en faveur des personnes dont les effets sont saisis, et en même temps de se mettre en correspondance avec les autres associations du pays pour prendre des informations sur la repartition que l'on prétend être illégale sur les maisons appartenant à la noblesse, et afin que les assesseurs puissent être poursuivis pour mauvaise opération.

Londres, 21 oct.—Pour prouver l'exactitude de notre assertion que le gouvernement, avec des dispositions très grandes à agir d'une manière indulgente vis-à-vis des contribuables insolubles ou gênés, est décidé néanmoins à agir avec vigueur et à faire exécuter la loi, nous donnons ici la proclamation émanée aujourd'hui même du bureau de l'intérieur, offrant une récompense à qui pourra découvrir ceux qui se sont hasardés à s'y opposer par l'émeute : «Whitehall, octobre 1833.

«Attendu qu'il a été humblement représenté au roi que divers individus perturbateurs et mal disposés, jeudi 24 octobre, dans la paroisse de Mary-le-Bone, comté de Sussex, se sont assemblés tumultueusement pour troubler la paix publique, et ont illégalement et d'une manière désordonnée, déposé des meubles qui avaient été bien et dûment saisis pour paiement d'arrangés, et cela au moment où ces meubles étaient sous la garde légale d'un officier du shérif chargé de la saisie, S. M., pour mieux arrêter et amener devant la justice lesdits délinquans, veut bien promettre son très gracieux pardon à tous ceux (excepté les individus personnellement coupables du délit), qui découvriront leurs complices, desorte que lesdits délinquans puissent être arrêtés et jugés; et comme encouragement à ce faire, une récompense de 100 liv. est offerte à quiconque découvrira lesdits délinquans, de manière que leur jugement puisse s'en suivre.»

GRECE.—Le nombre des personnes arrêtées à Napoli de Romanie excède déjà une vingtaine. On remarque parmi elles Colocotroni, Nicetas, Tzavellas, Colioulos, Mamuois, Grivas Christotis. On dit que Coliotti, ministre de la marine, a donné sa démission, étant soup-

onné de liaisons secrètes avec les révoltés. On assure que les conseils de guerre étaient déjà en activité, et qu'on en attendait des punitions exemplaires. Nous avons des lettres de Scutari d'Albanes jusqu'au 1er octobre. Un colonel franc y avait été envoyé de Constantinople pour y examiner l'état des choses, et avait conseillé aux habitans de se réconcilier avec le pacha. Le colonel cessa d'insister, et envoya à Constantinople un tartare pour connaître la résolution de la Porte. On se flatte qu'elle sera favorable aux habitans.

BAS-CANADA.

Montréal, (mardi,) 31 décembre.—L'honorable président de la chambre d'assemblée partira, nous apprenons, de cette ville, vendredi prochain, pour se rendre aux séances qui s'ouvrent à Québec mardi. M. Lafontaine et plusieurs autres membres partiront le même jour. (Vindicteur.)

Nous apprenons que le maire a ordonné à huit hommes de faire la patrouille dans les rues dans le but de détruire tous les chiens qui seront trouvés errans sans maîtres. (Herald.)

Montréal, (lundi,) 30 décembre.—La Gazette de Québec du 17 a publié un article signé «Canadien» qui émet une opinion singulière, accompagnée d'exposés faux et malicieux. A entendre parler cet écrivain, l'argent seul donnerait l'indépendance des sentimens; ceux qui seraient indépendans n'auraient point besoin de travailler pour vivre. Dans une tirade contre plusieurs membres, il reproche à M. Morin de faire des listes de jurés à £250 par an, et d'avoir accepté une place de l'administration pour la vente de certaines terres de la Couronne dans le township d'Armagh. Suivant ce «Canadien», M. Morin aurait des places du gouvernement et on y aurait de grands profits. Les faits suivans mettront le lecteur en état de prononcer.

Pendant deux étés le Shérif de Montréal a employé M. Morin pour faire les listes des jurés de ce district; la dernière fois M. Morin ne s'est chargé que d'une partie de ces listes, le Shérif allant lui-même dans divers endroits du district, et envoyant d'autres substitués ailleurs, pour faire les autres listes. Cet ouvrage n'a pris chaque fois que quelques semaines, et M. Morin n'a dû recevoir que 20s. à 25s. par jour, payant lui-même ses déboursés, frais de voyage, etc. Il n'avait donc point une place du gouvernement, n'étant employé que par le Shérif qui s'était chargé d'exécuter la loi. On doit voir que M. Morin n'était point guidé par l'amour du gain, car il perdait, à parcourir les campagnes et à préparer ces listes, un temps précieux qu'il aurait pu employer d'une manière plus avantageuse et plus profitable. Le Shérif voulait un homme instruit, d'une probité reconnue, pour faire l'ouvrage important et difficile dont il s'agissait, et il pria M. Morin de s'en charger, quoique ses sentimens politiques fussent opposés aux siens. M. Morin accepta la proposition dans la vue de pouvoir être de nouveau utile à son pays.

Quant à la vente des terres dans le township d'Armagh, M. Morin s'en est chargé pour rendre service aux habitans de son comté qui éprouvaient beaucoup de difficultés à s'en procurer; et il a poussé la délicatesse au point de faire nommer pour agent, un autre individu dont il a rempli tous les devoirs, et il n'a voulu recevoir ni commission, ni salaire; il a même sacrifié ses déboursés pour voyages, etc., qui se sont montés à près de £40.—Les terres n'ont été adjudgées ni à lui ni à aucun membre de sa famille. Le correspondant de la Gazette de Québec aurait pu facilement se procurer des renseignemens corrects aux bureaux du gouvernement à Québec, et en s'adressant à M. Gury, à Montréal; s'il l'eût fait il n'aurait point osé intenter une accusation aussi mal fondée.—Quelle plus grande preuve veut-il donc de l'indépendance de M. Morin, que la conduite qu'il a toujours tenue dans l'Assemblée? Qu'il nous indique donc la page du Journal de la Chambre qui prouve que M. Morin ait voté une seule fois contre les intérêts du peuple, pour plaider à l'administration, dans l'espérance d'avoir des places? Veut-on une nouvelle preuve de l'indépendance de M. Morin? La voici. Lorsque la place de Greffier en Loi de l'Assemblée devint vacante, on l'offrit à M. Morin qui était si capable de la remplir avec avantage pour le pays; il la refusa néanmoins, ne voulant point descendre du poste élevé de représentant du peuple. Un autre membre ne fut point si scrupuleux; il renonça à son siège pour accepter la place avec ses £200, et il est maintenant conseiller exécutif. Lequel des deux fut plus indépendant? L'écrivain de la Gazette de Québec, placé dans des circonstances pareilles, ne montrerait peut-être pas autant d'indépendance et de désintéressement que M. Morin. (Minerva.)

La Saison.—Nous avons eu la semaine dernière un abas de neige qui a amélioré les chemins. Le temps continue d'être doux; depuis le commencement de l'hiver on n'a pas eu de grands froids et les petites rivières n'ont pris qu'avec difficulté, et à peu de glaces flottantes sur le fleuve, et on n'a commencé que vendredi ou samedi à traverser sur la glace à Lanoraie.

QUEBEC :

JEUDI, 2 JANVIER 1834.

Les journaux de New-York du jeudi 26 décembre, nous sont parvenus ce matin. Ils fournissent les nouvelles suivantes :

«Le brick Pachet, arrivé ici hier, venant de Porto en Portugal, est parti le 19 novembre. Les miguelistes avaient tenté la prise de cette ville. L'attaque des fédéralistes fut inattendu d'eux, mais ils repoussèrent l'ennemi, les combattans ayant de part et d'autre essayé une perte d'hommes peu considérable. Les miguelistes, au montant de 1500 hommes, avaient leur quartier général à une lieue de la ville.

«Nous avons reçu des nouvelles du côté ouest de l'Amérique méridionale. Il paraît bien constaté que les villes d'Arica et de Tacna, en Pérou, avaient été en grande partie englouties dans une secousse de tremblement de terre, survenu le 18 septembre. Les détails ne nous sont pas parvenus.

«Cotte ville (New-York) est en proie à la fièvre écarlatée, et les détails authentiques fournis par le tableau hebdomadaire des décès, constatent qu'il est survenu seize décès par suite de cette maladie, dans la semaine qui s'est terminée samedi dernier.

Les journaux du Haut-Canada du 27 décembre sont sans nouvelles d'intérêt. Voici quelques extraits :

Le 22 une motion fut faite à la chambre des communes par M. Ketchum, dans le but de faire rayer du journal toutes les procédures à l'égard de M. McKenzie. M. Perry fit motion de la modifier, de sorte que la chambre adresserait le Lieutenant-Gouverneur, lui demandant de dissoudre la chambre. Une majorité de la chambre alors présente appuyait la première motion, le parti opposé en se retirant fit échouer la motion par le manque d'un quorum. On pensait qu'il ne se ferait rien à la chambre pour plusieurs jours; plusieurs des personnes opposées à M. McKenzie s'étant absentes, la motion et ayant la précedence sur toute autre discussion. M. McKenzie avait adressé une nouvelle pétition à Son Excellence.

L'honorable M. Dunn, receveur-général de la province, de retour de Londres, est arrivé à York le 19. 288 actions dans la banque du Haut-Canada mises en vente par l'Inland Assurance Company, s'étaient vendues à 11 pour cent d'avance; 60 actions de la banque commerciale de Kingston s'élevèrent également à par 1 pour cent d'avance.

Nous différons d'opinion avec la Minerve quant aux probabilités de réduire «par la famine la coque administrative.» Le passé n'en fait pas preuve, et nous craignons beaucoup que l'avenir serait même moins sûr. La métropole est chargée, tant que nous serons une colonie, de nous surveiller, et si les différends conduisent à un état de chose nuisible à l'avancement et à la tranquillité du pays, elle saura intervenir, comme tous ses hommes marqués en autorité maintenant, l'ont plusieurs fois publiquement dit: nous ne croyons pas qu'il soit avantageux ou prudent de susciter cette intervention. Au reste, si nous avons parlé un peu légèrement de la constance de la chambre, c'est parce que nous croyons qu'il est bon, même au risque de s'attirer du ridicule de nouveau, de corriger ses erreurs plutôt que de s'exposer à de nouvelles.

Des bruits circulent que plusieurs personnes ont été appelées aux deux conseils. Nous croyons qu'ils sont controuvés, et que M. Quirouet seulement est nommé au conseil législatif.

La veille du jour de la Minerve, le bal d'ordinaire a été donné au Château par lady Aylmer. On y a remarqué un concours de personnes plus nombreux que de coutume.

Hier, au lever, un grand nombre de personnes étaient aussi présentes. Le conseil de ville s'y est rendu en corps et a pris une collation avec son excellence.

M. Roy, de St-Gervais, est nommé officier-rapporteur pour l'élection du comté de Bellechasse.

DECEDES

A St. Jean Port Joli, le 24 décembre dernier, âgé de 52 ans et 8 jours, après une maladie violente, supportée avec les plus grands sentimens de religion, Dame Marie Valérie Gagnon, épouse de M. Pierre Dumas; ses funérailles ont eu lieu le 26, et ses restes ont été déposés dans l'église du lieu en présence d'un grand concours de personnes des plus respectables.

A Montréal, dimanche, Dlle. Charlotte Griffin, troisième fille de feu Robert Griffin, écr.

A Montréal, Samedi, M. Augustin Tulloch, fils, âgé de 41 ans et 5 mois. Ce digne citoyen s'est toujours distingué par son patriotisme et par l'active qu'il a prise aux affaires du pays. Ses funérailles ont eu lieu ce matin, et on a remarqué au convoi, une foule considérable de personnes accourues pour rendre hommage à la mémoire du défunt.

VENTES DE THÉS.

LES ventes publiques de Thés auront lieu aux magasins des Agens de l'honorable Compagnie des Indes Orientales à Québec, MERCREDI le 15, et à Montréal VENDREDI le 24 janvier, à ONZE heures du matin. On publiera des catalogues des Thés, et on peut examiner les caisses d'échantillons durant les trois jours précédant la vente à chaque place.

FORSYTH, RICHARDSON & Co.

Agens pour l'honorable Compagnie des Indes Orientales. Montréal, 26 déc. 1833.

A LOUER, les prémisses étendues et commodément situées rue Notre Dames, près du marché de la basse-ville, maintenant occupées comme magasin d'épicerie en gros et en détail, par M. J. F. Duron, consistant en une demeure superbe, magasin, hangars, grandes voûtes, cour et écuries.

La situation est depuis long temps connue comme étant très désirable pour cette branche de commerce; possession peut probablement en être donnée; si on l'exige, avant le 1er mai prochain. Pour les conditions, &c., s'adresser à 2nd Janv. 1834. GEO. BURNS SYMES

A LOUER.—Cette spacieuse maison à deux étages, située rue Champlain, basse-ville de Québec, presque vis-à-vis l'escalier qui descend au Cul-de-Sac, et entre les maisons de M. George et de M. Faucher. Avec peu de réparations, elle ferait une bonne maison de pension. Telle qu'elle est, elle suffirait pour un ou deux locataires. S'adresser au propriétaire, André René Hamel, écrivain, avocat, ou au notaire sousigné.

ANT. A. PARENT, N. P.

31 décembre 1833.

BUREAU DE LA PAIX.

Quebec, 24 décembre 1833.

Aux Abergistes de la Cité et Banlieue de Québec.

AVIS et par ces présentes donné, qu'il se tiendra une Session Spéciale, au Palais de Justice, à DIX heures du matin, tous les jours (les dimanches et fêtes exceptés) depuis le 25e jour de janvier jusqu'au 15 de février prochain inclusivement; ayant pour but de qualifier les personnes faisant application pour avoir des Licences, et pour renouveler les Licences d'Abergistes pour la cité et banlieue de Québec, et que les magistrats désirent que toute personne faisant application pour renouveler leur licence, mettant devant la dite session copie de leur licence de l'année dernière, et qu'aucune autre assemblée spéciale sera tenue à cet effet d'accorder des licences d'abergistes de la cité et banlieue de Québec, après la dite période mentionnée, si ce n'est pour des abergistes remarquables, de hôtels ou cafés, ou maisons payant boni fide une redevance de pas moins de cent cinquante livres.

Par ordre, PERRAULT & SCOTT, Greffiers de la Paix.

Cette averissement doit être publié par tous les papiers-nouvelles de cette cité en Anglais et en Français, depuis le 25e décembre 1833, jusqu'au 15e février 1834. P. & S.

Pilules et Poudres de Morison.

Le sousigné étant dument nommé par le collège britannique à Londres, agent général pour les Canadas, pour vendre et distribuer aux sous-gens la médecine universelle de Morison, informe respectueusement le public en général qu'il vient d'en recevoir une quantité en boîtes de toutes grandeurs à 1s 6d, 3s 9d, 6s 6d et 15s; et des poudres à 1s 6d par boîte.

AUSI,

Le Morisonnais ou conseiller de famille à 15s chaque. THOS. LEGGE, Québec, 15 août 1833. 29, rue Sault-au-Matelot. N. B.—Si aucune autre personne à Québec offre la susdite médecine en vente, elle ne peut être considérée comme étant vraie.

CORROBORATIF DE MORISON, ou Poudre pour fortifier l'Estomac—de la Grande-Bretagne. 1ère qualité,.....1s 9d 2nde qualité.....1s 3d

Chez THOMAS LEGGE, Québec, 15 août, 1833. 29, rue Sault au Matelot.

A M. THOMAS LEGGE, Québec.

Monsieur,—Depuis votre tour dans cette partie de la campagne, j'ai continué, suivant vos directions, de me servir de votre médecine inestimable «Pilules de Morison», en quantité considérable, pendant plusieurs jours successifs; peu à peu j'en ai réduit la quantité jusqu'à huit, avant de me coucher, et je suis charmé d'être maintenant en état de vous envoyer de mes bonnes nouvelles, vous disant que (rapport au bénéfice considérable que j'ai éprouvé de l'usage de ces pilules) j'ai quitté l'empêchement de poix Bourguignon, que j'ai été dans l'habitude de mettre pendant dix années sur le côté droit, pour me soulager de la douleur sévère procédant de la maladie de foie. Grâce à Dieu je peux m'en passer maintenant, ce que j'attribue uniquement à l'usage des susdites Pilules. Je continue encore, de temps en temps, de faire usage de cette médecine en petite quantité, et je m'en trouve bien. Demeurant décédé dans une partie isolée de la campagne, j'en donne de fois en fois à mes voisins. Par le porteur de ce qui vous prie de m'envoyer trois paquets des Pilules de Morison pour familles. J'ai l'honneur d'être, &c.

Frampton, 2 déc. 1833. WILLIAM CANADA.

A M. THOMAS LEGGE, agent général pour les Canadas.

Monsieur,—Parmi les particularités des différens cas de guérisons, que, à ce que vous dites, vous vous proposez de publier, vous trouverez peut-être à propos d'ajouter ce qui suit :— Mon épouse a été depuis seize ans affligée de l'hydropisie, de laquelle, durant les 12 mois qui viennent de s'écouler, elle a souffert beaucoup, et ayant entendu parler des fréquentes guérisons par la médecine végétale universelle de Morison, elle commença à prendre de ces pilules vers le commencement d'août dernier, et avant d'avoir fait usage de deux boîtes de 2 (pour la valeur de 7s 6d) elle fut complètement guérie. Je mets cette déclaration devant vous et le public, pour le bénéfice de ceux atteints de la même maladie. La quantité prise était 22 pilules par soirée, pendant trois soirées successives, et ensuite pendant quinze soirées successives, elle n'en prit que 5; maintenant elle peut avec confiance en recommander l'usage. J'ai l'honneur d'être, &c. Trois-Rivières, 21 oct. 1833. OLIVER BEAUBEAU.

HOTEL DE SHEWINEGAN.
M. DE PIERRE ROUSSEAU prend la liberté de prévenir le public qu'elle a ouvert l'établissement de son hôtel à M. FRANÇOIS GARCEAU, dans cette ville, situé rue Notre-Dame, vis-à-vis du quai de l'hôtel. Matthew Bell.

Cet établissement a été dernièrement fait des améliorations considérables, est maintenant prêt à recevoir des voyageurs. Les prix sont raisonnables, et on portera toute l'attention possible à ceux qui voudront bien favoriser cet établissement de leur faveur.

Les tables sont dans le meilleur état, et assez spacieux pour contenir quarante chaises.
Trois-Rivières, 1er décembre 1853.

Sous le patronage de Mylady AYLMER.
LA DANSE.—Mlle ASPINALL reconnaît avec gratitude la faveur avec laquelle ses services ont été accueillis, et elle prévient ses amis et le public qu'elle a recommencé à enseigner toutes les variétés de la danse en vogue, telle que Mazourkas, Walzes, Galloppades, Menuets, Danzes Espagnoles &c. avec les exercices et embellissements y appartenants, dont elle fait part à ses élèves avec la facilité et la liberté de ses propres maîtres si éminemment approuvés, MM. Vestris et Anatole des théâtres royaux de Londres et de Paris.

La classe de jeunesse est Mercredi et Samedi dans l'après-midi. Classe choisie du soir pour élèves adultes incomplets. Elle enseigne aussi dans des familles et aux écoles à une distance convenable de la ville.
On n'admet que des visiteurs qu'aux jours fixes.
Montcalm House, Ramparts, 9 nov. 1853.

LECON SUR LE VIOLON.
UN Monsieur de cette ville, qui a quelques heures de loisir dans la journée, n'aurait pas d'objections à prendre des leçons sur l'instrument ci-dessus.
S'adresser à ce bureau, ou au magasin de M. M. THOS CARV & Co.
Québec, 14 déc. 1853.

AVIS.—Le soussigné ayant réuni à sa maison neuve, rue St. Angele, toute sa collection de Peintures et Gravures, dont la plus grande partie est de la main des premiers peintres d'Europe, et étant la plus riche collection de ce genre qui ait jamais paru en Canada, prend la liberté d'informer ses amis et le public en général, qu'elle est exposée à la vue des amateurs tous les jours de la semaine entre dix heures du matin et quatre heures du soir, excepté les fêtes et dimanches.

Prix d'admission, 15 cts.
Abonnement pour la saison, 50.
Dito pour l'étude pendant dix, 10s.
JOSEPH LEGARE, Peintre.
N. B.—M. Legare sera toujours prêt à exécuter tous ordres qui lui seront donnés pour tableaux d'églises, vues du pays, &c. &c.

AVIS.—Le soussigné appelle de nouveau l'attention des citoyens à l'examen de son assortiment de PELLETIERES qu'il vient de recevoir aujourd'hui par le British Tar, de Londres.

La supériorité de ces articles est si perceptible que l'examen seule en assure le débit.
HORATIO CARWELL.
Québec, 2 novembre 1853.

UNE Somme de £600 peut être mise à intérêt avec sûreté, au taux de 8 par cent. S'adresser à J. H. KERR, Agent.
Québec, 10 déc. 1853.

DEBARQUE du IO, capit. J. Barnes, de Londres, un paquet de peaux, qui sera livré au propriétaire en s'adressant au bureau de Hy. ATKINSON, rue St. Jacques.
5 déc. 1853.

CHAMPAGNE DE JOLY, à vendre par R. SHAW.
Rue St. Pierre, 31 décembre 1853.

TABAC EN POWDRE.
Le Soussigné offre en vente à son magasin rue sous le Fort, dans la basse-ville, et à son magasin no. 21, rue St. Jean, dans la haute-ville, VINGT MILLE LIVRES de Tabac en poudre, qui a été manufacturé au-delà d'un an dans sa manufacture. Il sera vendu à dix-sept sols la livre au quart pour argent comptant, et à dix-huit sols à crédit approuvé.

Il offre aussi une quantité de tabac en feuille et en torquette, aux plus bas prix; et le tout est garanti être de la meilleure qualité.
Québec, 9 déc. 1853. MARTIN RAY.

AVOINE d'une qualité supérieure, à vendre. S'adresser à ALLAN GILMOUR & Co. Quai d'Irvine.
7 nov. 1853.

PILULES de Blair pour la goutte et le rhumatisme.—Les accès les plus déchirants de la goutte, du rhumatisme et du lumbago, sont calmés dans les dix heures de leur disparition pour toujours, après quelques jours, par suite de cette médecine inconnue. Elles exigent ni de rester à la maison, ni attention d'aucune sorte. Elles sont en vérité un remède si sûr, qu'elles demandent d'être connu seulement, pour rendre leur usage universel. Elles se vendent en détail et en gros, par Thos. Blair, à son magasin de médecines patentes, No. 229, Strand, Londres, dix portes de l'Empire Bar, et chez la majorité de détailliers de médecine dans le Royaume-Uni, qui peuvent se procurer de leurs agents. Elles se vendent de plus, par ordre spéciale, chez J. J. SIMS, Apothicair et Droguiste, Marché de la Haute-ville, Québec.
4 août.

ROBERT CAIRNS, marchand tailleur, prévient respectueusement ses amis et le public, qu'il vient de recevoir par l'Ottawa de Londres, un assortiment choisi de draps superfins et pour l'hiver, casimires, étoffes pour vestes, &c. &c. convenable à la saison, qu'il façonnera dans le dernier goût et de la manière la plus approuvée.

En même temps il prend la liberté de demander tous ceux dont les comptes sont dus au-delà du temps alloué, de payer immédiatement.
No. 20, rue de la Montagne, 17 Oct. 1853.

LES SOUSSIGNES VIENNENT DE RECEVOIR ET OFFRENT EN VENTE.
CENT quarts lard, prime mess
150 dito, prime
550 dito fleur, suifine, fine et moyenne
30 barrils tabac en torquette
28000 cigares.

—Aussi, EN MAIN,—
700 chaldrons charbon
110 chaldrons vin Xérés, pâle et brun
1 pipe et 2 quartsaux Madère
2 tonnes à l'eau pour bâtiments
poules pour bâtiments, brosses à souliers, plumes, papier pot et douches.
Québec, 26 nov. 1853. SEWELL & HAMILTON.

LES SOUSSIGNES VIENNENT DE DÉBARQUER DU BRITISH TAR et ont à vendre :
26 pipes vin blanc de Messine
6 pièces
10 barriques } Xérés
8 quartsaux
30 barriques Brandy Cognac
6 dito clair.
Québec, 8 nov. 1853. WILLIAM PRICE & Co.

LES SOUSSIGNES OFFRENT EN VENTE LES ARTICLES SUIVANTS qu'ils viennent de recevoir :—
3 balles flushing, 2 do banille
1 do coton shirting, 1 do commun
2 do camelot, 1 caisse bombazette
4 do indienne, 100 pièces toile
20 pièces de piad, 40 do batiste
24 do coutil de fil, 100 do schalls
30 do d'étoffe, 1 caisse fusils, 20 qt. plomb
100 raines papier.—Et un grand assortiment de marchandises sèches, trop long à détailler.

Il sera accordé 6 mois de crédit pour les articles susmentionnés.
—EN OUTRE—
150 draps grande moure, 121 tierces saumons Nord
50 quarts maquerou, No. 9, 50 quarts havg
12 boucarts roupeurs, 5 do blanc de Paris
9 do robe jeune
14 quarts trait de fer
10 pipes et 20 barriques de Sicile Port
7 do vinaigre de vin blanc
20 quarts tabac en torquette
20 caisses de pipes
25 caisses pierre bleue.
JOS. PACAUD & FILS.
Trois-Rivières, 16 octobre 1853.

MAGASIN DE VINS ET DE LIQUEURS SPIRITUEUSES.
Le soussigné informe respectueusement ses amis et le public qu'il a ouvert un magasin pour le commerce sus-déclaré, avec l'intention de fournir aux familles et autres des boissons de la meilleure qualité, en petites quantités aux prix des ventes en gros.
Conditions :—Argent comptant ou crédit approuvé.
THOMAS LEGGE, No. 29, rue Saul-au-Matlot.
Québec, 18 juillet 1853.

BANQUE DE QUEBEC.
AVIS.—Une Assemblée Générale des actionnaires aura lieu à la Banque MARDI, le 14 de Janvier prochain, à ONZE heures du matin, pour l'élection de deux directeurs, à la place de deux directeurs qui ont résigné.
Par ordre des directeurs,
NOAH FREER, caissier.

Québec, 9 déc. 1853.
ADVERTISEMENT.—Tous ceux des ténanciers de la ville et des faubourgs, ainsi que ceux des censitaires des seigneuries de Sillery, Réal, St. Gabriel et Notre-Dame des Anges, qui n'ont point encore payé leurs rentes aux biens des Jésuites, sont par le présent encourus de les envoyer payer au plus tôt au soussigné, faute de quoi ils seront poursuivis sans aucun autre avis.
LOUIS PANET, A. B. J.
Québec, 17 déc. 1853.

AVIS PUBLIC.—La société de commerce qui existait entre JEAN & ROGER SAVARD, marchands aux Ebolements, est, d'un commun accord, dissoute entre eux; le commerce continuera sous le nom de Roger Savard seul; ceux à qui il est dû par la dite société, sont priés de s'adresser au dit Roger Savard seul, pour leur réclamations, et ceux qui doivent à la dite société sont priés de payer au dit Roger Savard, qui est autorisé à recevoir les paiements et en donner quittance.
JEAN SAVARD
Ebolements, 9 déc. 1853.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les soussignés, commissaires du canal de Lachine, s'adresseront à la législature dans sa prochaine session, pour en obtenir un octroi de deniers pour faire l'acquisition de la partie de la commune de Montréal, qui est indispensablement nécessaire à l'usage du dit canal.
C. W. GRANT, T. O'PIHER, P. DE ROCHEBLAVE, G. GREGORY, H. GATES.
Montréal, 16 novembre 1853.

ECKART & WHITE, en addition à leurs fouds ordinaires de Bière pâle et brune, ont prêt pour être livré du BURTON ALE supérieur, en futailles et bouteilles. No. 6, de la Caverne, au pied de la côte De Léry.
Québec, 24 déc. 1853.

AVIS.—Succession vacante de feu MARTIN LEGASSE. On donne avis que M. EDOUARD GLACKE-MEYER, notaire, est autorisé à régler toutes les affaires de la succession vacante de feu Martin Legasse, en son vivant marchand au Cap Chat; et toutes personnes qui ont des réclamations contre ou qui doivent à la dite succession sont priées de s'adresser au dit notaire, en son Étude à Québec, rue St. Pierre, no. 54.
P. PELLETIER, Curateur.
Québec, 22 nov. 1853.

TOUTS ceux qui ont des réclamations contre RICHARD HOWARD, le jeune, dernièrement de Québec, tenant hôtel, maintenant absent de cette province, sont priés de transmettre leur comptes, dûment attestés, à JOSIAH HUNT, notaire public, à son bureau, basse-ville, afin de s'assurer du montant dû par la dite succession, et pour l'arranger définitivement.
WM. PETRY, Curateur.
Québec, 11 déc. 1853.

TOUTES personnes endettées envers ROBERT GILLESPIE, de Québec, épicer, sont requises de payer aux soussignés, au bureau de E. BAIRD, rue St. Paul, basse-ville, où toutes les réclamations contre lui seront laissées. Substitués et curateurs à la succession en faillite de Robert Gillespie.
EBENEZER BAIRD, CHARLES F. PRATT.
Québec, 25 nov. 1853.

TOUTES les personnes qui doivent à la succession de feu Robert Harrower, écuyer, vivant négociant, de la paroisse St. Jean Port Joli, et à la Société qui existait entre le dit feu Robert Harrower et Charles Harrower, écuyers, sont priés de payer leurs dettes sans délai, aux soussignés, et tous ceux auxquels les dites successions et sociétés peuvent devoir, sont priés de leur présenter leurs comptes dûment attestés, aussi sans délai.
ANN HARROWER, tutrice, E. ENEZ, BAIRD, subrogé tuteur CHARLES HARROWER.
St. Jean Port Joli, 2 sept. 1853.

ATTENDU qu'un Fiat sous le seing du Lord Chancelier de la Grande-Bretagne est émané contre WILLIAM ROBERTS, drapier et marchand, ci-devant de Churwell, dans la paroisse de Botley, comté de York, mais maintenant de la cité de Québec, dans la province du Bas-Canada, marchand, négociant et chaland, et que par là il a été dûment trouvé et déclaré faillite, et les soussignés Mathew Stephenson, de Gildersome, dans le comté de York, drapier; Samuel Walker, de Miln Shaw, dans la paroisse de Leeds, dans le dit comté de York, marchand, et John Armitage Buttrey, de Leeds sus-déclaré, marchand de laine, ont été dûment élus curateurs à la succession et effets du dit William Roberts. Toutes personnes endettées envers le dit faillite, ou qui ont aucune de ses effets en main, ne sont tenues à payer ou les livrer qu'aux susdits curateurs ou leur procureur en loi à cet effet nommé.
Québec, 21 nov. 1853.

MATHEW STEPHENSON, SAMUEL WALKER, JOHN ARMITAGE BUTTREY, par leur procureur, ROBERT F. MAITLAND.

UNE Assemblée des créanciers de M. John Douglass, marchand épicer, de cette ville, les soussignés ont été nommés pour agir comme curateurs, et de conduire les affaires de la succession pour le bénéfice des créanciers en général, (lui, M. J. D. ayant fait un acte de transport en leur faveur); c'est pourquoi ils prient tous ceux qui ont des réclamations contre la dite succession, d'envoyer leurs comptes dûment attestés, au bureau de M. Tuckey, Heath & Co., et toutes les personnes endettées envers icelles, sont requises de payer sans délai.
JAS. G. HEATH, JOHN MUNN.
Québec, 21 sept. 1853.

LE Greffier de la Chambre d'Assemblée recevra des propositions jusqu'à l'ouverture de la prochaine Session pour l'Impression du Journal, Appendice, Bils et autres ouvrages de la Chambre d'Assemblée, pour les dits ouvrages être donnés à la personne ou aux personnes qui feront les propositions les plus basses et les plus avantageuses, en un ou plusieurs Contrats cependant devant renfermer en entier au moins un des articles ci-dessous mentionnés.

Les dites Propositions devant être faites dans la forme suivante; savoir :
JOURNAL.
Chaque Feuille d'Impression sur bon Papier, en Cicero, et même format que les Journaux des années dernières ouvrage uni.
Do do do avec réglettes et chiffres.
APPENDICE.
Chaque Feuille d'Impression, même format, mêmes matériaux, même caractère que le Journal, ouvrage uni.
Do do do avec réglettes et chiffres.
Do do do en Philosophie, ouvrage uni.
Do do do avec réglettes et chiffres.
Do do do en Petit Romain, ouvrage uni.
Do do do avec réglettes et chiffres.
Do do do en Petit Texte, ouvrage uni.
Do do do avec réglettes et chiffres.
BILLS.
Chaque Feuille sur le format ordinaire, bon Papier, Cicero.
Rapports des Comités, Communications de l'Exécutif et autres Documents, qui doivent faire partie du Journal ou de l'Appendice, dont l'Impression sera ordonnée et faite pendant la Session.
Par 1000 M de composition.
Pour le Papier et l'Impression par 100 Feuilles.
Pour les mêmes ouvrages à être faits pendant la vacance séparément du Journal ou de l'Appendice.
Par 1000 M de composition.
Pour le Papier et l'Impression par 100 Feuilles.
Pour Lettres, Circulaires, Blancs et autres Impressions non comprises dans les classes ci-dessus.
Par page d'Impression de 2000 M.
N. B.—Des échantillons de Papier devront accompagner les Propositions.
WM. B. LINDSAY, Greffier Assemblée.

CHAMBRE D'ASSEMBLEE.
Québec, 3e. Février, 1850.
RESOLU.—Qu'après la fin de la présente session, R avant qu'il soit présenté à cette chambre aucune pétition pour obtenir permission d'introduire un bill privé pour ériger un pont ou des ponts; pour régler quelque commune, pour régler quelque chemin de barrière ou pour accorder à quelqu'individu ou à des individus quelque droit ou privilège exclusif quelconque, ou pour altérer ou renouveler quelque acte de parlement provincial pour de semblables objets, il sera donné notice de telle application qu'on se proposera de faire dans la Gazette de Québec, et dans un des papiers publics du district s'il y en a, et par une affiche posée à la porte de l'Eglise des paroisses qui pourront être intéressées à telle application ou à l'endroit le plus public, s'il n'y a point d'Eglise, pendant deux mois au moins avant que telle pétition soit présentée.

12 mars, 1817.
RESOLU.—Qu'à l'avenir cette chambre ne recevra des pétitions pour des bills privés que dans les premiers quinze jours de chaque session.
22e mars, 1819.
RESOLU.—Qu'après la présente session, avant qu'il soit présenté à cette chambre aucune pétition pour obtenir permission d'introduire un bill privé pour ériger un pont de péage, la personne ou les personnes qui se proposeront de pétitionner pour un tel bill, en donnant la notice ordonnée par la règle du troisième février mil huit cent dix, donneront aussi de la même manière un avis notifiant les taxes qu'elles se proposeront de demander, l'étendue du privilège, l'élevation des arches, l'espace entre les culées ou piliers pour le passage des caïeux, cages, ou bâtiments, et mentionnant si elles se proposent de bâtir un pont levé ou non.
4e. mars, 1824.

RESOLU.—Que tout pétitionnaire demandant un privilège exclusif, déposera entre les mains du greffier de cette chambre une somme de vingt-cinq livres avant que le bill pour tel privilège exclusif soit posé à la seconde lecture, pour payer en partie les dépenses du dit bill privé; laquelle somme sera remise aux pétitionnaires s'ils n'obtiennent pas la passation de la loi.
(Attesté.)
WM. B. LINDSAY, greffier assemblée.

Les Imprimeurs de Gazettes et autres papiers publics en cette province, sont priés d'insérer les résolutions ci-dessus dans leurs papiers respectifs, dans les langues dans lesquelles il sont publiés jusqu'à la prochaine assemblée de la législature.

SE débarquant du *Rose Mc Croom*, et à vendre par le soussigné :—
126 tonnes de rum
16 dito mélassé
15 tierçons cassonade.
J. W. LEAYCRAFT.
Rue Dalhousie, 16 oct. 1853.

SE débarquant du *Water Witch*, de Terre-neuve :—
30 pipes et } vin de Benecarlo
20 barriques }
30 quarts harengs.
J. W. LEAYCRAFT.
Rue Dalhousie, 16 oct. 1853.

SE débarquant du *British Tar*, et à vendre par le soussigné :
30 pipes vieux vin de Port, marque de Pages, propre à l'usage immédiat. Aussi, en main, leur assortiment ordinaire de vin en bois et bouteilles, consistant en vin de Madère, Xérés, Port, Marsala, Champagne, Clair, Grave, Frontignac, Barsac, &c.
LEMEURIER TILSTON & Co.
Rue St. Pierre, 9 nov. 1853.

SE débarquant *ex Highlander*, au quai de Goudie, et à vendre par le soussigné, savoir :—
600 quintaux morue sèche marchande, première qualité
130 quarts harengs de la côte.
JOHN EDW. ROSS & Co.
30 oct. 1853.

A VENDRE PAR LE SOUSSIGNÉ.
BRANDY en pipes et barriques—marque d'Outard et Genièvre supérieur en barriques [de Martelle
Vin de Port, Madère et Ténérité en dito
Dito Hermitage et Barsac, en caisses de 3 douzaines
Avelines, gruau, pommes séchées
Balais de tapis, houblon, miel en jarres
Fleur au fine, fine et moyenne
Savon et chandelles de Montréal
Oignons, pommes grises, poirées, et autres pommes qui se conservent l'hiver.
EBENEZER BAIRD.
1 Déc. 1853.

A VENDRE PAR LE SOUSSIGNÉ.
PANACEA de Swaim pour le rhumatisme, &c.
Baume pulmonaire végétale
Sirop pour la toux de la Nouvelle Angleterre.
AUSSI, A DES PRIX RÉDUITS
Orge et Gruau d'avoine à patente de Robinson
Poultres de Soude et de Seidlitz
Huile de Cassidrawa.
J. J. SIMS, Marché de la haute-ville.
Québec, 2 déc. 1853.

RHUM en tonnes et barriques de Demerara,
Cassonade en quarts
Café en sacs
Vin de Madère en barriques et quarts
Champagne
Clair
Hock
Vin de Grave
Harengs nos. 1 et 2
Huile de morue et de loup marin en tonnes et quarts.
CHAS. F. AYLWIN, quai de Goudie.
2 déc. 1853.

CASSONADE en boucarts, tierçons et quarts,
Sucre raffiné double et simple, en boucarts et tierçons
Brandy Cognac, en pipes et barriques [cons
Pipes à tabac, T D, façonnées, taillées et vernis au bout, &c.
LAURIE & SPENCE, Commercial Chambers.
Québec, 26 nov. 1853.

ON vient de débarquer quelques caisses de champagne mousseux, brun et pâle, marque d'ancre de Lynch, 6 pièces } 6 barriques clair
10 barriques } Vin Xérés 5 quartsaux Constantia rouge
8 quartsaux }
Et en magasin,
Vin Ténérité, L. P. et en charge de qualité supérieure, marque de Pasley, en pipes, barriques et quarts
Eau-de-vie de Cognac—Genièvre
Cuir pour regagner, cordage, toile à voile
Charbon à grille, meilleure qualité de Newcastle
Morue verte, harengs
Québec, 16 nov. 1853. WILLIAM PRICE & Co.

A VENDRE par les soussignés :—
150 quarts clous assorties, 3 1/2 à 28 lbs.
100 boîtes savon anglais, 250 meules françaises
2 aneres et 3 cables de chaîne
Aussi, huile de blanc de baleine en quantité à la convenance des familles.
LEMEURIER TILSTON & Co.
Rue St. Pierre, 10 nov. 1853.

CABLES de chaînes à patente et écoutes de chaînes de petit huilier,
Aneres, de 5 à 20 quintaux
Fer, en barres et baguettes
Chevilles de cuivre, 5-8 à 1 1/2 de pouce
Clous et fiches
Poules à patente, assorties complètement pour bâtiments [de 300 à 500 tonneaux
Mature dito dito
Bandes de fer et calle-moutons dito.
Aussi,
Toile à voiles blanche nos. 1 à 3
Cordage assorti.
Par HENRY ATKINSON.
Québec, 1 nov. 1853.

A VENDRE, chez *Neilson & Cowan*, prix 3s.—
Le PORTRAIT de feu MONSIEUR BERNARD CLAUDE PANET, Evêque de Québec.
20 août 1853.

DEUX Terres contigues situées dans la première cession de la paroisse de Gentilly, et regardées comme des meilleures de l'endroit, quant au sol. Une de ces terres est en pleine culture, et l'autre est en bois debout; la première de 2 1/2 arpens de front sur 30 de profondeur avec une maison de pierre et autres bâtiments en très bon état, aussi, avec ou sans les animaux, au choix de l'acquéreur; la seconde est de 5 arpens de front sur 30 de profondeur. L'acquéreur pourra garder à constitutions la moitié du prix.
S'adresser sur les lieux à Laurent Genest, écuyer, notaire, et à Nicolet, à L. M. Crescé, écuyer, notaire.
Québec, 6 septembre 1853.

STONEHAM & TEWKESBURY.
LES lots de terre suivants dans les susdits townships
No. 22, dans le second rang
15, 19 et 21 dito 3me dito
17 et 19 dito 4me dito
15, 16 et 17 dito 6me ditto
S'adresser à FRS. BELL, rue St. Pierre.
Québec, 28 août 1853.

A VENDRE, un emplacement très-désirable soit pour une église ou aucune autre bâtisse étendue qu'on voudra, situé dans la grande rue du faubourg St. Jean, presqu'au coin de la rue de la Montagne, et joignant Louis Lacroix. On peut s'adresser particulièrement en s'adressant à M. MACPIERSON, notaire, rue St. Pierre, basse-ville.
Québec, 25 oct. 1853.

A LOUER, et possession donnée au 1er M. prochain.—Cette grande maison à quatre étages, relevant de M. J. Samson, faisant face d'un côté à la place de débarquement, marché de la basse-ville, et de l'autre à la rue St. Pierre, très bien adaptée pour une maison de pension, pour toutes autres sortes de commerce.
S'adresser au propriétaire,
Québec, 28 déc. 1853. FRANS LANGLOIS.

A LOUER, du 1er février prochain.—Ceci est une maison et propriété faisant face aux rues Saul au Matlot et St. Pierre, maintenant occupée par Joli Langridge.
Cette propriété est très-avantageusement située pour le commerce, n'importe de quel genre, et on l'arrangera au gré d'un locataire respectable.
S'adresser à RODGER DEAN & Co.
Québec, 27 déc. 1853.

A LOUER, et possession à être donnée le 1er M. prochain.—Cette jolie maison neuve, à trois étages, située sur la rue St. Julie, coin de la rue Ramsey, près du marché neuf, dans une situation très-désirable, est maintenant après arranger la première étage soit pour un magasin de marchandises sèches ou épiceries, avec des caves, écuries et cour spacieuse.
Pour particularités s'adresser au propriétaire, en dehors de la porte du Palais.
Québec, 24 déc. 1853. JAMES B. EDIE.

MAISON, Magasins, Bureaux et Caves à LOUER sur le quai d'Irvine. S'adresser JAS HAMILTON & Co.
25 et 27 déc. 1853.

A VENDRE ou A LOUER, pour une ou plusieurs années, avec possession immédiate ou à l'exige, cette maison grande et commode avec autres bâtiments et cour spacieuse en front ainsi qu'en arrière d'icelle, no. 46, rue St. Paul, vis-à-vis du Marché Neuf, très convenable pour un auberge, maison de pension ou demeure privée; si elle est vendue on donnera des facilités pour le paiement.
S'adresser à JAS. HUNT, No. 1, Cul-de-Sac.
Québec, 19 déc. 1853.

A VENDRE.—Cette maison à deux étages située en la basse-ville de Québec, rue-La Montagne, entre les propriétés de John Neilson, éc., et de M. Laut. Amiot.
Le prix est modéré et les titres sont incontestables. Si cette maison n'est pas vendue d'ici au 30 janvier prochain elle sera ce jour là même, à une heure de l'après-midi, criée et adjugée sur les lieux au plus offrant et dernier enchérisseur.
LOUIS PANET, Notaire.
Québec, 16 déc. 1853.

A LOUER, et possession donnée le 1er mai prochain, la MAISON et ECURIES maintenant occupées par JOHN CANN, no. 21, rue St. Anne. Aussi, la MAISON DE CAMPAGNE ci-devant occupée par feu M. BELLEFleur, près du pont de Scott, avec grange, écuries, remise, un joli jardin et à peu près 10 à 12 arpens de terre. S'adresser à J. R. HAMILTON, No. 20, rue St. Anne.
9 déc. 1853.

A LOUER, possession le premier mai prochain l'une ou l'autre des maisons suivantes; celle occupée par le soussigné, rue Mont Carmel, ayant vue sur le jardin du Fort, et l'autre occupée maintenant par le Dr. Lloyd, rue Haldimand. Toutes les deux sont en excellent ordre, ayant cours, étables, &c. &c.
S'adresser à E. BEDARD, Mont Carmel, no. 3.
4 déc. 1853.

A VENDRE OU A LOUER, Et possession à être donnée le premier mai prochain.
A MAISON bien commode, appartenante à et occupée par W. B. Lindsay, éc., située sur les Ramparts et jouissant d'une vue étendue des rivières St. Laurent et St. Charles et de la campagne à l'entour, avec une grande cour, écuries et fenil; la propriété est bornée par la rue des Ramparts en front et celle de Lavalle en arrière.
Pour particularités s'adresser à ERROL B. LINDSAY, N. P.
Québec, 27 nov. 1853.

A VENDRE.
UN Tiers indivis du lac et de la seigneurie Madagegnia ou Matapédia, avec un-tiers indivis de toutes les îles d'icelui.
Cette seigneurie est située à une distance d'environ trente milles du Saint Laurent, en arrière de la seigneurie de Mitis, et elle consiste dans une lieue de terre toute à l'entour du dit lac. La seigneurie contient à peu près vingt-cinq milles arpens en superficie, les îles dans le dit lac non comprises.
S'adresser à Québec, à H. G. FORSYTH, ou à Montréal, à J. T. BADGLEY.
Québec, 26 nov. 1853.

A LOUER au 1er mai prochain.—La terre de feu le Dr. Stewart, située à la Canardière, est occupée depuis 1829 par G. A. Gore, éc. Le jardin, la maison et l'avenue qui y conduit contiennent à une famille distinguée comme résidence pendant la saison de l'été, le reste de la terre qui est en tout de soixante arpens, d'un sol riche et fertile, avec la maison de la ferme et les autres bâtiments, pourraient être sous- affermés avec avantage.
Il est probable qu'on pourrait obtenir possession du tout dès à présent. S'adresser au soussigné, tuteur des mineurs Stewart.
PHI. PANET.
No. 22, rue St. Ursule, 14 nov. 1853.

A VENDRE une terre de trois arpents de front sur trente arpents de profondeur, sise et située à la seigneurie de Neuville, à la paroisse de la Pointe-aux-Trembles, au village de la Magdeleine, près du pont sur la rivière Jacques Cartier.
Pour les conditions de la vente, à s'adresser sur les lieux à FRANCOIS XAVIER LARUE, écuyer, notaire, et à Québec, au SOUS-SIGNE, en son étude, rue Haldimand, no. 8.
La vente aura lieu le QUINZIEME de Janvier prochain, à la Pointe-aux-Trembles, à la porte de l'église, à ONZE heures avant-midi.
N. C. J. LE VASSEUR BORGIA.
A Québec, le 7e. de novembre 1853.

A VENDRE, avec des conditions très-avantageuses, la superbe MAISON, no. 36, rue St. Anne. S'adresser à WM. DE LERY, N. P.
1 nov. 1853.

ATTENTION!!!
Les propriétés de prix sous-mentionnées appartenant à la succession de feu JOHN CANNON, éc., seront vendues au bureau du Sheriff dans la cité de Québec, le SIX Janvier prochain, savoir :
LOT d'établissement splendide connu sous le nom de l'ALBION HOTEL, situé rue Palais, dans des situations les plus plaisantes et les plus salubres dans la haute-ville de Québec, avec une cour étendue, écuries et autres commodités, le tout contenant 10,000 piéds en superficie.
L'étage de sous-sollement contient une cuisine spacieuse et commode, chambre avec four et pâtisseries, lavoir, chambres à coucher et à manger pour domestiques, garde-manger, dépense avec caves; 12 appartements en tout.
Le rez-de-chaussée ou premier étage consiste en une grande salle à manger, de soixante-six piéds sur vingt-deux, cinq salons et un réduit; ce dernier a une entrée en front, séparément de l'entrée principale.
Les salles ou le second étage, comprend une salle de danse bien fine, de dimensions plus étendues que la salle à manger, et seize piéds de hauteur, quatre salons, quatre chambres à coucher et latrines.
Les troisième et quatrième étages contiennent chacun vingt-et-une chambres à coucher et latrines.
La maison entière est distribuée avec un soin particulier pour la commodité de ses visiteurs; la vue de l'une des ailes (le toit étant plat) est charmante; elle domine une vaste étendue de pays.
Aussi, une grande maison (de trois étages) située dans la rue St. Louis, avec des prémisses étendues, (maintenant non louée).
Deux jolies maisons dernièrement bâties, (trois étages) en face des fortifications du Cap aux Diamants; situation charmante.
Une autre maison (deux étages) rue St. Geneviève, en face du jardin du gouverneur et du monument.
Une autre maison (trois étages) rue La Montagne; les deux dernières étant très convenables pour le commerce.
Deux emplacements propres à bâtir, en face du Glacis sur le Cap, donnant sur le Saint Laurent.
Une bonne maison au faubourg St. Jean, avec autres bâtisses, cour, &c.
Un lot de terre d'à peu près quarante arpens en superficie, joignant celui de M. Blacklock, environ deux milles de la ville, une superbe situation pour une résidence de campagne. Les maisons sus-mentionnées sont louées à des prix raisonnables jusqu'au 1er mai prochain. L'Albion est tenu à bail jusqu'au 1er mai 1855, à raison de £500 par année. Le tout est en excellent ordre.
Pour d'autres particularités s'adresser à M. DENIS MURRAY à Montréal, ou à M. E. B. LINDSAY, notaire, Québec.
Québec, 29 nov. 1853.

UN Monsieur de cette ville, qui a quelques heures de loisir dans la journée, n'aurait pas d'objections à prendre des leçons sur l'instrument ci-dessus.
S'adresser à ce bureau, ou au magasin de M. M. THOS CARV & Co.
Québec, 14 déc. 1853.

LES SOUSSIGNES VIENNENT DE RECEVOIR ET OFFRENT EN VENTE.
CENT quarts lard, prime mess
150 dito, prime
550 dito fleur, suifine, fine et moyenne
30 barrils tabac en torquette
28000 cigares.

—Aussi, EN MAIN,—
700 chaldrons charbon
110 chaldrons vin Xérés, pâle et brun
1 pipe et 2 quartsaux Madère
2 tonnes à l'eau pour bâtiments
poules pour bâtiments, brosses à souliers, plumes, papier pot et douches.
Québec, 26 nov. 1853. SEWELL & HAMILTON.

LES SOUSSIGNES VIENNENT DE DÉBARQUER DU BRITISH TAR et ont à vendre :
26 pipes vin blanc de Messine
6 pièces
10 barriques } Xérés
8 quartsaux
30 barriques Brandy Cognac
6 dito clair.
Québec, 8 nov. 1853. WILLIAM PRICE & Co.

LES SOUSSIGNES OFFRENT EN VENTE LES ARTICLES SUIVANTS qu'ils viennent de recevoir :—
3 balles flushing, 2 do banille
1 do coton shirting, 1 do commun
2 do camelot, 1 caisse bombazette
4 do indienne, 100 pièces toile
20 pièces de piad, 40 do batiste
24 do coutil de fil, 100 do schalls
30 do d'étoffe, 1 caisse fusils, 20 qt. plomb
100 raines papier.—Et un grand assortiment de marchandises sèches, trop long à détailler.